



FNEC-FP Créteil

**FO**  
la force syndicale

**FSU.**

**UNSA**  
éducation

Union syndicale  
**Solidaires**  
**Sud**  
Créteil  
Éducation

## **Baisse des moyens pour les élèves non-francophones à Créteil : un véritable scandale !**

**Lors du Comité Technique Académique de ce 27 janvier, le Recteur de Créteil a confirmé que les UPE2A-Lycée, accueillant les élèves allophones de plus de 16 ans, seront dotées seulement de 21 heures par semaine au lieu de 32 heures précédemment. C'est un véritable cataclysme !**

Une représentation intersyndicale des personnels avait été reçue en novembre, il avait été question d'une diminution de la dotation rectorale jusqu'à 26 heures, mais le choix a été fait de la diminuer à 21 heures. D'après le rectorat, cette diminution doit permettre la création de nouvelles structures. Or, lors de ce CTA, aucune création concrète d'UPE2A n'a été annoncée dans les lycées de l'académie.

Il est question d'un financement d'heures supplémentaires par une demande de Fond Social Européen, toujours lors de ce CTA, il nous a été précisé que le dossier est en cours de constitution... donc aucune information ne peut être envoyée dans les semaines à venir dans les établissements pour préparer la rentrée prochaine. De plus la dotation de ces heures supplémentaires sera conditionnée aux pratiques des établissements concernant l'inclusion et le suivi des élèves. Cela signifie surtout qu'il n'y aura pas assez pour l'ensemble des élèves !

Les équipes pédagogiques se retrouvent totalement désemparées quant à la répartition de ces 20 heures afin de permettre aux élèves d'être suffisamment autonomes pour intégrer des classes banales. Les élèves allophones, en lycée, de notre académie se retrouveront donc avec un des taux Heure/Elève des plus bas : 20 heures pour 20 élèves.

Ajoutons que l'académie de Créteil ne propose aucune structure permettant la scolarisation des enfants de plus de 16 ans NSA (Non Scolarisés Antérieurement mais, dans les faits n'ayant pas le « niveau » 5ème). Ajoutons encore que le délai d'attente avant d'être scolarisé.e, pour les enfants de plus de 15 ans, peut atteindre un mois, 6 mois, voire un an. Il nous semble que la politique rectorale répond à une volonté discriminatoire.

## **L'ensemble des organisations syndicales du Comité Technique Académique de Créteil revendiquent :**

- **Une scolarisation des tous les enfants (- de 18 ans) dans des structures adaptées**
- **Le maintien des 32 heures de dotation rectorale dans les UPE2A Lycée**
- **La création de classes d'accueil à hauteur des besoins et entre autres, d'UPE2A-NSA-Lycée**